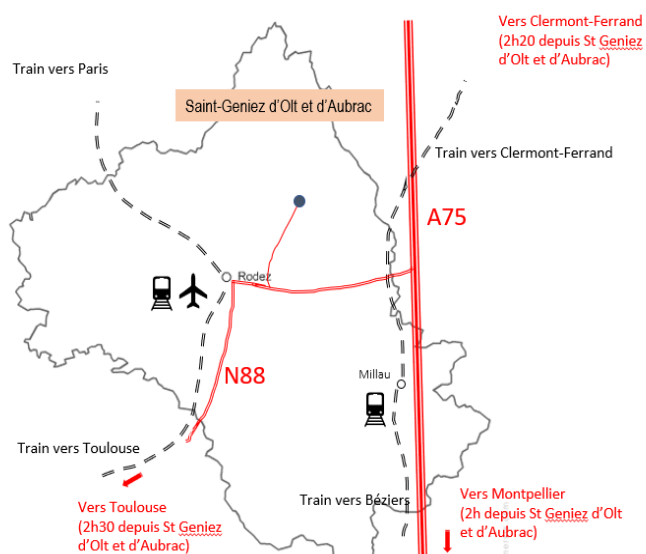
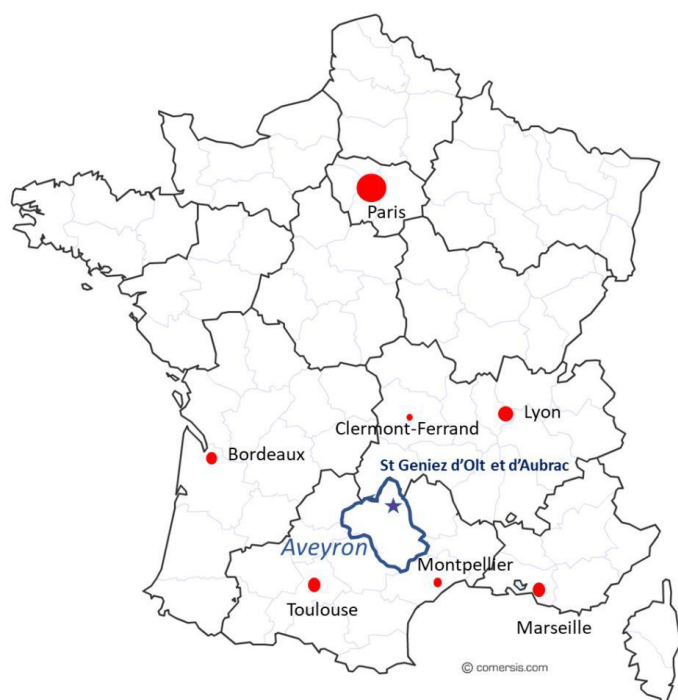


Appel à candidatures

Local commercial en centre-bourg

Commune de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac

Contexte :



Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac est une commune de 2200 habitants située au nord-est du département de l'Aveyron, en Région Occitanie. Sa situation privilégiée en bordure du Lot et à mi-chemin entre deux régions naturelles recherchées (la commune est membre du Parc Naturel Régional de l'Aubrac et à deux pas du PNR des Grands Causses) en fait un lieu de vie idéal dans un environnement préservé.

La proximité de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac avec les grands axes de circulation, dont l'A75 à 20 minutes, permet des déplacements rapides vers les grands pôles urbains du territoire national :

- Toulouse à 2h, par la N88 et l'autoroute A68 quasiment gratuite
- Montpellier et la côte méditerranéenne à 1h30 en passant par le viaduc de Millau et l'A75
- Clermont Ferrand à 2h, et au-delà vers Paris (avec l'autoroute gratuite jusqu'à Clermont)

La commune, classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) et labellisée Bourg-Centre Occitanie depuis 2019, accueille l'ensemble des services d'éducation, de la crèche au collège. Elle dispose également de nombreux équipements sportifs et de loisirs (stades, piscine, ...)

La structure économique locale, principalement portée par le commerce, l'artisanat et les services (de santé notamment), représentent 66% des établissements de la commune ; alimentation, mode, jardinage, informatique, presse, garages.... Du côté artisanal, Saint-Geniez d'Olt n'est pas en reste, car la présence en nombre d'artisans sur la commune permet de couvrir un large panel de secteurs ; maçons, peintres, plombiers, couvreurs, ferronniers, électriciens, menuisiers, etc.

Le tourisme a un poids majeur dans l'économie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac. Grâce à son environnement privilégié, son attrait patrimonial, sa localisation aux portes du plateau de l'Aubrac, la commune connaît une forte saisonnalité, avec une croissance importante de sa population durant la période estivale.

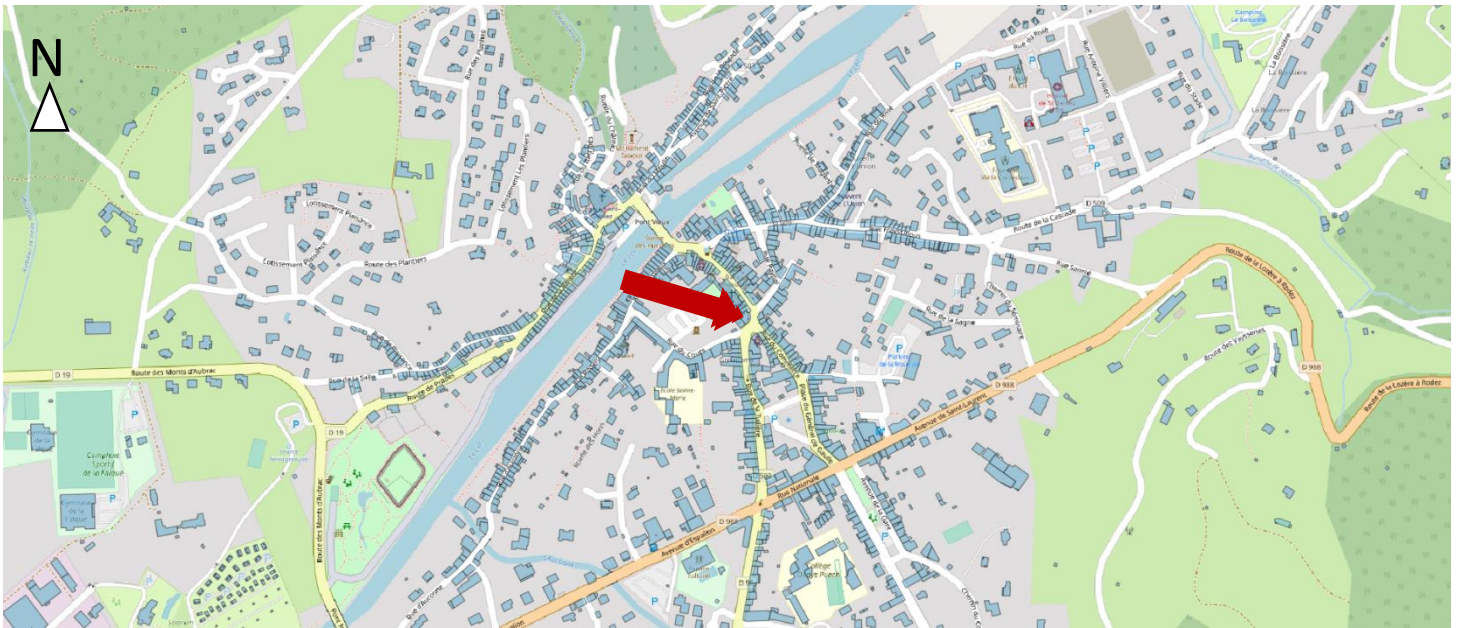
Les nombreuses places de stationnement gratuites dans leur intégralité sur la commune favorisent l'activité en centre-bourg.

En matière de desserte numérique, la fibre a été déployée sur l'ensemble de la commune de Saint-Geniez d'Olt. Tous les locaux qui le souhaitent peuvent s'y raccorder.

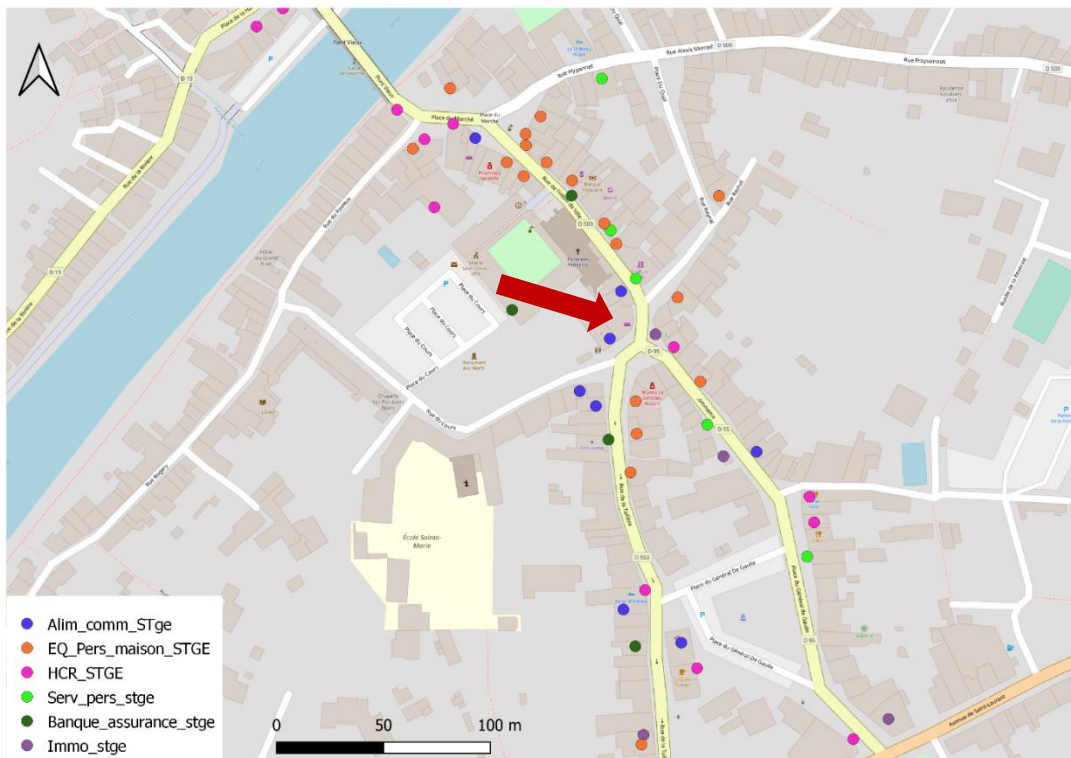
Objectif :

La Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac a acheté ledit local commercial dans le souhait d'y implanter une activité pérenne et n'apportant pas un surplus de concurrence avec les marchés déjà existants sur le territoire. Par cette opération centrée sur un local à l'emplacement très stratégique, la mairie souhaite conforter le dynamisme économique de son centre-bourg.

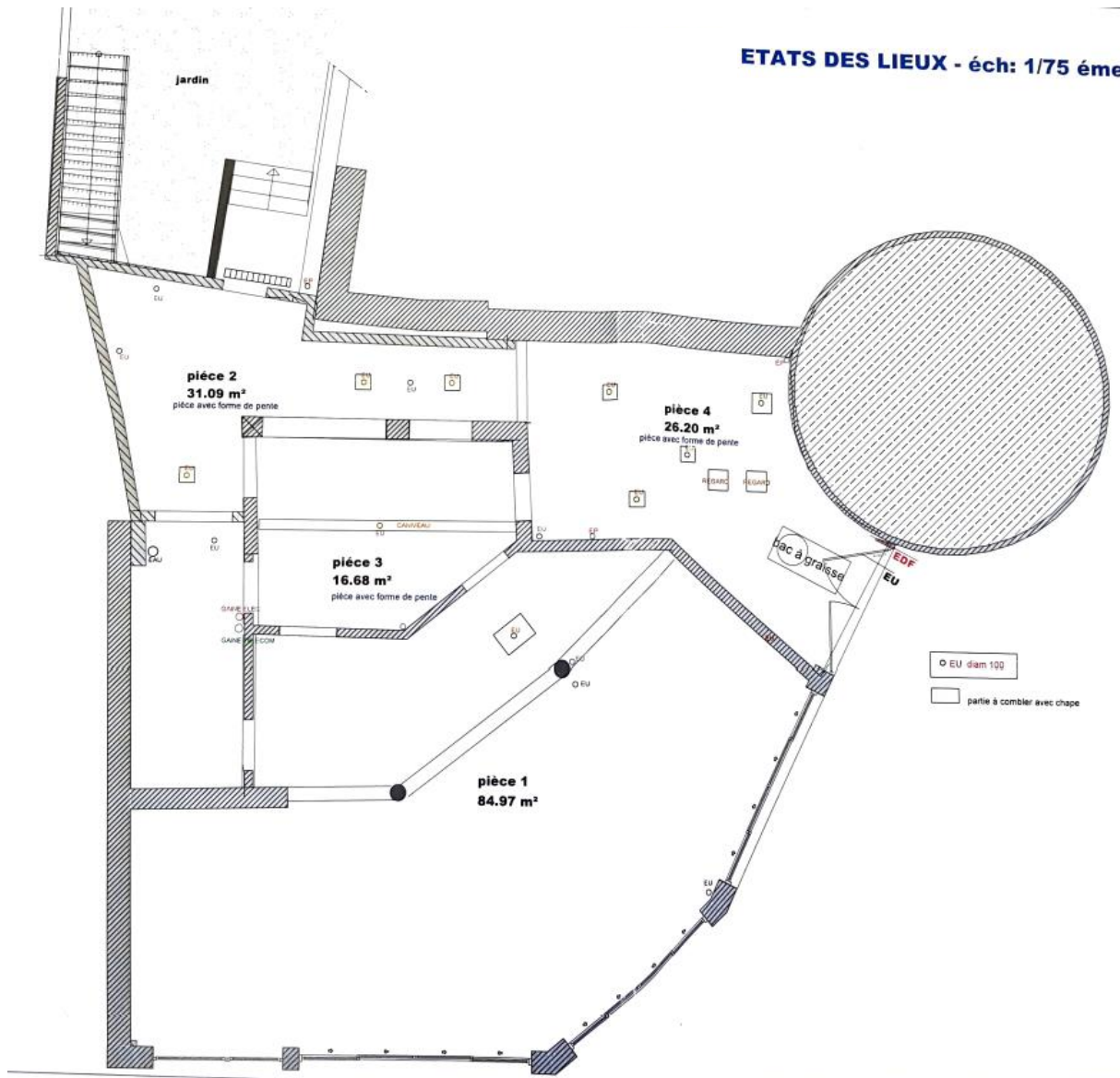
Local :



Local 



ETATS DES LIEUX - éch: 1/75 ème



Le local commercial, situé sur la Place des fruits à Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, propriété de la Mairie, dispose d'une surface approximative de 100m² (comprenant les pièces n°1, et 3 sur le plan, mais pas les pièces n°2 et n°4). Le projet pourra concerner tout ou partie de la surface. Les menuiseries extérieures (portes et baies vitrées) sont neuves.

L'aménagement intérieur sera à la charge du porteur de projet.

Les visites ne seront possibles qu'avec prise de rendez-vous préalable avec les services de la mairie (Mairie de Saint-Geniez d'Olt : 05 65 70 40 01)

Bail commercial :

Un bail commercial sera établi entre les deux parties et pourra débuter au 1^{er} janvier 2023. Avant la signature du bail, et en cas de financements externes, une garantie financière sera demandée, ainsi qu'une immatriculation au RM ou RCS pour les activités commerciales et/ou artisanales, ou un dépôt de statuts.

Le loyer :

Le loyer du local est plafonné à 790€ hors charges et hors taxes.

La sous-location du local commercial est interdite.

Projets éligibles :

Les conditions d'éligibilité -

- Création ou développement d'une entreprise commerciale, artisanale, artisanat d'art ou profession libérale
- La mairie veillera à ne pas générer un surplus de concurrence sur des marchés similaires incohérent avec l'actuel équilibre économique de la cité
- Critère de non-saisonnalité : l'activité devra être ouverte toute l'année, et pas seulement en saison estivale.

Pour connaître les activités économiques présentes sur la commune, vous pouvez consulter le site internet de la Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac, rubrique commerces et services (www.st-geniez-dolt.com)

Modalités de réponse à l'appel à candidature :

- Dossier de candidature rempli (cf document ci-dessous)
- Justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Plan de financement prévisionnel sur 3 ans : commercial, technique et financier
- Etude de marché (si réalisée)
- Statuts de la société et Kbis de moins de trois mois (si existants) ou projet de statuts
- Tout élément permettant de d'enrichir le dossier (photos, CV, plaquette de présentation)

Les dossiers peuvent être transmis par mail (urba-stgeniez@orange.fr) ou être déposés/envoyés à la mairie au plus tard le

Mercredi 15 juin 2022

Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac

Place de l'Hôtel de Ville

12130 Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac

Ce présent appel à candidatures a été approuvé par le conseil municipal (délibération datée du 14 mars 2022) . Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Processus de sélection

L'appréciation des dossiers est assurée par un jury composé d'élus et de techniciens ; de la Mairie de St-Geniez d'Olt et d'Aubrac, de la Communauté de communes des Causes à l'Aubrac, d'un membre du Comité Aveyron Initiative, et d'un représentant de l'association des commerçants, artisans et professions libérales « Vivez Saint-Geniez ! ». Ce jury va émettre un avis qui sera ensuite présenté et voté en conseil municipal.

Critères d'appréciation sur 100 points :

- Non-concurrence sur le tissu économique existant (30 points)
- Viabilité économique du projet (25 points)
- L'impact sur l'attractivité de la ville (20 points)
- La qualité du projet, dont l'aspect novateur (20 points)
- La qualité du dossier déposé (5 points)

En cas de besoin, la Mairie de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac se réserve le droit de prendre

contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision utile ou pièce justificative supplémentaire. Elle se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du local.

Si toutefois aucun dossier ne venait à correspondre aux critères prédéfinis par ce présent dossier, la municipalité se réserve le droit de rendre cet appel à candidature caduque, ou de le prolonger.

Règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents.

Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet : www.st-geniez-dolt.com rubrique commerce services. Il est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives doivent être formulées sur demande écrite à la commune de Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac organisatrice et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation tel qu'indiquée au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal administratif de Toulouse.

Planning

Etape 1 : Date limite de réception des dossiers : 15 juin 2022

Etape 2 : Examen des candidatures : courant juin 2022

Etape 3 : Entrevue avec les porteurs de projet sélectionnés : début juillet 2022

Etape 4 : Notification de la décision finale : 29 juillet 2022 dernier délai

Etape 5 : Début du bail souhaité : 1^{er} janvier 2023

Dossier de candidature

Appel à candidatures

Mise à disposition d'un local commercial en centre-bourg

1/ Présentation du porteur de projet

| | |
|--|--|
| Nom et prénom | |
| Age | |
| Adresse | |
| Situation familiale (conjoint-e impliqué dans le projet ?) | |
| Téléphone | |
| Mail | |
| Parcours, expérience | |

2/ Présentation de l'activité (si existante) ou du projet d'activité

| | |
|--------------------|--|
| Raison sociale | |
| Mail | |
| Site internet | |
| Nombre de salariés | |

3/ Note descriptive de mon projet comprenant :

- ◇ Nature de mon projet
- ◇ Contexte, objectifs et motivations et apport d'attractivité à la commune
- ◇ Description des étapes (étapes de mise en œuvre, calendrier prévisionnel)

- ◇ Clientèle visée (particulier, professionnels, locale, etc...)
- ◇ Etat d'avancement de mon projet
- ◇ Date d'ouverture envisagée
- ◇ Jours et horaires d'ouverture envisagés
- ◇ Toute autre note ou informations utiles à l'examen de la candidature.

4/ Plan de financement

Joindre un budget prévisionnel correspondant à 3 ans de votre entreprise après installation dans les locaux.

